

# UNICEF 1946-1996



Dessiné par Marc Taraskoff

Imprimé en héliogravure

Format horizontal 26 x 36,85

40 timbres à la feuille

Vente anticipée le 19 octobre 1996  
à Paris

Vente générale le 21 octobre 1996

"Les enfants d'abord" : tel est le principe qui guide l'action de l'UNICEF (sigle de l'anglais United Nations International Children Emergency Fund), organisme international créé par l'ONU le 11 décembre 1946. Il s'agissait alors, au sortir de la seconde guerre mondiale, de venir au secours de quelque 20 millions d'enfants qui, à travers l'Europe, souffraient de malnutrition aiguë, de tuberculose, de rachitisme ou d'autres maladies liées à des carences alimentaires. Cet objectif atteint, on songe à dissoudre l'institution. La France s'y oppose et mèle sa voix à l'appel des pays en développement. Ne pouvait-on pas faire profiter de l'action de l'UNICEF ces millions d'enfants du Tiers-Monde qui vivaient au quotidien dans des conditions plus terribles encore que celles qu'avaient connues les enfants d'Europe pendant la guerre ? Le mandat de l'UNICEF est prorogé pour trois ans et, en 1953, le Fonds des Nations unies pour l'enfance devient un organe permanent qui jouira d'un statut de semi-autonomie. Dès lors, l'UNICEF ne s'attachera plus seulement au secours d'urgence mais étendra son champ d'action à la lutte contre les maladies contagieuses les plus meurtrières, à l'aide alimentaire, à l'éducation et à la formation...

Ces quinze dernières années, l'UNICEF a contribué à faire passer la couverture vaccinale de 15 % à près de 80 %. On estime que la vaccination a sauvé plus de 3,5 millions d'enfants en 1990. Dans le domaine de l'alimentation, l'UNICEF fait la promotion de l'allaitement maternel, aide à l'accroissement des productions alimentaires de base en fournissant semences et matériel aux communautés villageoises et en leur apportant également une éducation nutritionnelle. Durant la décennie 1980-1990, l'organisme international a contribué à fournir l'accès à l'eau potable à 700 millions de personnes réduisant par là même le taux de mortalité infantile due à la diarrhée. Afin de lutter contre l'illettrisme croissant – on estime à un milliard le nombre d'analphabètes dans le monde – l'UNICEF équipe et forme des agents communautaires pour l'éducation élémentaire des femmes et des enfants. Sous l'impulsion de l'UNICEF, l'ONU adopte en 1989 la Convention internationale sur les droits de l'enfant. Les États ratifiant la Convention, dont la France en 1990, reconnaissaient "leur devoir d'assurer la survie et le développement global de l'enfant". Ces dernières années, l'UNICEF a dû développer son aide d'urgence aux enfants et femmes victimes des

guerres fratricides dans maints pays du monde. Pour leur venir en aide, l'organisation internationale a ardemment défendu l'instauration de "corridors de la paix".

Les enfants du monde doivent leur avenir à la générosité des États, dont la contribution à l'UNICEF est volontaire, et à l'action permanente des comités nationaux. Outre la collecte de fonds privés, le comité français pour l'UNICEF, créé en 1964, a pour mission d'informer le public sur les problèmes des enfants et d'étudier les moyens d'améliorer la condition des populations vulnérables.

# LES TIMBRES-POSTE DE FRANCE

UNICEF  
1946-1996



Vente anticipée le 19 octobre 1996  
à Paris

**Vente générale dans tous les bureaux de poste  
le 21 octobre 1996**



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dessiné par Marc Taraskoff

Imprimé en héliogravure

Format horizontal 26 x 36,85

40 timbres à la feuille

# UNICEF 1946-1996

"Les enfants d'abord" : tel est le principe qui guide l'action de l'UNICEF (sigle de l'anglais United Nations International Children Emergency Fund), organisme international créé par l'ONU le 11 décembre 1946. Il s'agissait alors, au sortir de la seconde guerre mondiale, de venir au secours de quelque 20 millions d'enfants qui, à travers l'Europe, souffraient de malnutrition aiguë, de tuberculose, de rachitisme ou d'autres maladies liées à des carences alimentaires. Cet objectif atteint, on songe à dissoudre l'institution. La France s'y oppose et mêle sa voix à l'appel des pays en développement. Ne pouvait-on pas faire profiter de l'action de l'UNICEF ces millions d'enfants du Tiers-Monde qui vivaient au quotidien dans des conditions plus terribles encore que celles qu'avaient connues les enfants d'Europe pendant la guerre ? Le mandat de l'UNICEF est prorogé pour trois ans et, en 1953, le Fonds des Nations unies pour l'enfance devient un organe permanent qui jouira d'un statut de semi-autonomie. Dès lors, l'UNICEF ne s'attachera plus seulement au secours d'urgence mais étendra son champ d'action à la lutte contre les maladies contagieuses les plus meurtrières, à l'aide alimentaire, à l'éducation et à la formation... Ces quinze dernières années, l'UNICEF a contribué à faire passer la couverture vaccinale de 15 % à près de 80 %. On estime que la vaccination a sauvé plus de 3,5 millions d'enfants en 1990. Dans le domaine de l'alimentation, l'UNICEF fait la promotion de l'allaitement maternel, aide à l'accroissement des productions alimentaires de base en fournissant semences et matériel aux communautés villageoises et en leur apportant également une éducation nutritionnelle. Durant la décennie 1980-1990, l'organisme international a contribué à fournir l'accès à l'eau potable à 700 millions de personnes réduisant par là même le taux de mortalité infantile due à la diarrhée. Afin de lutter contre l'illettrisme croissant – on estime à un milliard le nombre d'analphabètes dans le monde – l'UNICEF équipe et forme des agents communautaires pour l'éducation élémentaire des femmes et des enfants. Sous l'impulsion de l'UNICEF, l'ONU adopte en 1989 la Convention internationale sur les droits de l'enfant. Les États ratifiant la Convention, dont la France en 1990, reconnaissaient "leur devoir d'assurer la survie et le développement global de l'enfant". Ces dernières années, l'UNICEF a dû développer son aide d'urgence aux enfants et femmes victimes des guerres fratricides dans maints pays du monde. Pour leur venir en aide, l'organisation internationale a ardemment défendu l'instauration de "corridors de la paix". Les enfants du monde doivent leur avenir à la générosité des États, dont la contribution à l'UNICEF est volontaire, et à l'action permanente des comités nationaux. Outre la collecte de fonds privés, le comité français pour l'UNICEF, créé en 1964, a pour mission d'informer le public sur les problèmes des enfants et d'étudier les moyens d'améliorer la condition des populations vulnérables.